

# Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal Version Internet Séance du 17 décembre 2020



L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :**

M. Bachir AÏD, Maire ; MM. et Mmes Pascale SPINNHIRNY, François ROYER, Sylvie LOHNER, Adjoints ; MM. et Mmes Solange GUTKNECHT, Francis VALDENAIRE, Nathalie LATIMIER, François PARMENTIER, Carole PEREZ, Anita LUTRINGER, Patrick LECLERC, Lorraine SCHMITTLIN, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

MM. et Mme Manuel FIGUEIREDO, Alexandre LUTENBACHER et Sonia FIGUEIREDO, Conseillers Municipaux.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Carole PEREZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

*Compte rendu approuvé par le Secrétaire de séance,*

A BUSSANG, le 18 décembre 2020

**Le Secrétaire de séance,**

**Madame Carole PEREZ**

*La séance est ouverte à 20H10*



## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020 :**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal, s'ils n'ont pas de remarques particulières, à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 19 novembre dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, à l'unanimité,** le procès-verbal de la réunion en date du 19 novembre 2020.



# Ordre du Jour

---

1. **URBANISME** – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal ;
2. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Aliénations (3.2) – Lotissement « Le Pré du Porc » - Tarif, règlement et cahier des charge ;
3. **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Aliénations (3.2) – vente de 15 stères de bois coupé ;
4. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale du Département des Vosges ;
5. **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE** – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire ;
6. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°4 - Budget commune ;
7. **FINANCES LOCALES** – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de l'eau ;
8. **FINANCES LOCALES** – Contributions budgétaires (7.6) – Cotisation 2020 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
9. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Adoption de la charte communale de la vie associative ;
10. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention de mise à disposition du poste de secours au chalet Luc COLIN avec la commune de Ventron ;
11. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Organisation du temps scolaire ;
12. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention filière famille dans le Massif des Vosges ;
13. **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES** – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention de moyens 2021 entre la Commune et l'EPIC Office de Tourisme ;
14. Affaires diverses.



## **1. URBANISME – Droit de préemption urbain (2.3) – Information du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire indique que ce point est supprimé de l'ordre du jour car aucune déclaration d'intention d'aliéner n'est parvenue en mairie depuis le dernier conseil municipal.

## **2. DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations (3.2) – Lotissement « Le Pré du Porc » - Tarif, règlement et cahier des charge :**

### **Délibération n°163/2020 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de création du lotissement « Le Pré du Porc » ont été réceptionnés récemment et il conviendrait aujourd'hui de définir les conditions de vente et d'occupation du site.

Aussi, il donne lecture du projet de règlement et de celui de cahier des charges du lotissement aux membres de l'Assemblée.

Il ajoute qu'il conviendra de fixer le prix de vente du mètre carré au tarif de 40,00 € TTC.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 12 décembre 2020,*

**APPROUVE** le règlement de lotissement tel que rédigé,

**APPROUVE** le cahier des charges tel que rédigé,

**FIXE** à 40,00 € TTC le prix de vente au m<sup>2</sup> des parcelles de terrain du lotissement « Le Pré du Porc »,

**CHARGE** Monsieur le Maire de donner à cette décision la suite qu'elle comporte ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y relatifs.

### **3. DOMAINE ET PATRIMOINE – Aliénations (3.2) – vente de 15 stères de bois coupé :**

#### **Délibération n°164/2020 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à l'affichage en mairie d'une annonce concernant la vente de 15 stères de bois coupé, plusieurs propositions sont parvenues en mairie.

Il ajoute qu'il conviendrait de retenir l'offre la mieux disante, à savoir celle de Monsieur Jean-Louis AIGUIER, au tarif de 9,60 € TTC le stère.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

**DECIDE** de vendre 15 stères de bois coupé à Monsieur Jean-Louis AIGUIER au tarif de 144,00 € TTC,

**PRECISE** que le terrain où se situe la coupe (source Marie) devra être remis en état et nettoyé,

**CHARGE** Monsieur le Maire de donner, à sa décision, la suite qu'elle comporte.

### **4. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Fonctionnement des Assemblées (5.2) – Avis sur des demandes d'adhésions au Syndicat Mixte d'Informatisation Communale du Département des Vosges :**

#### **Délibération n°165/2020 :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par les collectivités suivantes :

**La commune de VILLOUXEL (canton de Neufchâteau), le Syndicat Intercommunal du Breuil (canton de Mirecourt), le Syndicat scolaire de Bocquegney Gorhey Hennecourt (canton de Dompierre) ainsi que le Syndicat des Sources de Stéaumont (canton de Bruyères).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**ACCEPTE** les adhésions des collectivités précitées au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges.

**5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions (5.4) – Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire :**

**Délibération n°166/2020 :**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des différentes conventions qu'il a conclu personnellement en vertu d'une délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal par délibération n°052/2020 (1.) en date du 03 juin 2020 :

► **RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION DE SOURCE EN TERRAIN COMMUNAL** ► **Christiane VALROFF :**

Renouvellement d'une concession de source en terrain communal avec Madame Christiane VALROFF à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et pour une durée de neuf ans.

Il précise que la présente concession concerne la parcelle communale cadastrée Section C - parcelle n°404 et est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle 75,00 € révisable à chaque période triennale conformément à la délibération du Conseil Municipal n°151/2011 en date du 14 décembre 2011.

► **RENOUVELLEMENT D'UN BAIL A FERME** ► **Jean-Claude COLIN :**

Renouvellement d'un bail à ferme avec Monsieur Jean-Claude COLIN à compter du 11 novembre 2020 et pour une durée de neuf ans.

Il précise que le présent bail porte sur une contenance totale de 2 ha 25 a 13 ca réparti sur les parcelles communales cadastrées Section C – au lieudit « La Hutte » - parcelles n°76 et 78 et est consenti et accepté moyennant un fermage annuel de 24,04 € conformément à la délibération du Conseil Municipal n°124/2020 en date du 29 octobre 2020.

**6. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°4 - Budget commune :**

**Délibération n°167/2020 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réajuster les lignes budgétaires du Budget communal de la manière suivante :

**COMPTES DE DEPENSES**

Sens	Section	Chap	Art.		Objets	Montant
D	I	23	2313	427	Trvx mise en conformité – Bâtiments publics	-1.000,00 €
D	I	21	2118	440	Achats / échanges de terrains	-22.000,00 €
D	I	21	21534	444	Trvx d'enfouissement (BOIRON) village	25.194,00 €
D	I	23	2315	447	Trvx trottoirs – Rue du théâtre (partie haute)	-7.086,00 €
D	I	21	2188	451	Acquisitions mobilières 2020	-17.000,53 €
D	I	23	2313	452	Trvx mise en place Colonne Jardin du souvenir	-3.000,47 €
D	I	21	2182	454	Acquisition d'une mini-pelle	-2.616,00 €
D	I	21	2188	456	Installation panneau d'information	-744,00 €
<b>T O T A L Investissement</b>						<b>-28.253,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'opérer les modifications budgétaires telles que ci-dessus énoncées, et

**VOTE**, en conséquence, les crédits supplémentaires sur le Budget de l'exercice 2020.

**7. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires (7.1) – Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe de l'eau :**

**Délibération n°168/2020 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de réajuster les lignes budgétaires du Budget annexe de l'eau de la manière suivante :

**COMPTES DE DEPENSES**

<b>Sens</b>	<b>Section</b>	<b>Chap</b>	<b>Art.</b>	<b>Objets</b>	<b>Montant</b>
D	F	011	61528	Entretien des réservoirs	-514,00 €
D	F	012	621	Reversement frais de personnel	514,00 €
<b>T O T A L Fonctionnement</b>					<b>0,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'opérer les modifications budgétaires telles que ci-dessus énoncées, et

**VOTE**, en conséquence, les crédits supplémentaires sur le Budget de l'exercice 2020.

**8. FINANCES LOCALES – Contributions budgétaires (7.6) – Cotisation 2020 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :**

**Délibération n°169/2020 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la participation financière 2020 de la commune au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges s'élève à **2.321,25 €**.

*Il rappelle que la participation due au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges au titre de l'exercice 2019 s'élevait à la somme de 1.607,92 €.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

**AUTORISE** le Maire à faire procéder au mandatement de la cotisation due au titre de l'exercice 2020 au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, d'un montant égal à **2.321,25 €** ;

**PRECISE** que cette cotisation sera imputée à l'article 6281.

**9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Adoption de la charte communale de la vie associative :**

**Délibération n°170/2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un projet de charte communale de la vie associative élaboré par les membres de l'assemblée délibérante.

Il précise que ce texte détermine les bonnes pratiques à suivre dans les relations entre les associations bussenettes et la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de charte tel que présenté par Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

**10. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention de mise à disposition du poste de secours au chalet Luc COLIN avec la commune de Ventron :**

**Délibération n°171/2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un projet de convention ayant pour objet de fixer les conditions de mise à disposition du local servant de poste de secours sis au chalet Luc COLIN à conclure avec la Commune de VENTRON.

Il précise que cette mise à disposition se ferait à titre gracieux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

**11. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Organisation du temps scolaire :**

**Délibération n°172/2020 :**

**VU** l'article D. 521-10, 11 et 12 du Code de l'Education,

**VU** les décrets 2013-77 du 24 janvier 2013 et 2016-1049 du 1<sup>er</sup> août 2016,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°009/2018 en date du 09 février 2018 approuvant la nouvelle organisation du temps scolaire pour une durée de 3 ans ;

**VU** les différents échanges et différentes réunions avec les publics concernés ;

Monsieur le Maire propose de reconduire l'organisation actuelle du temps scolaire à compter de la rentrée 2021/2022, à savoir :

Horaires scolaires – Projet (école maternelle et élémentaire) :

Lundi : 8h15 – 11h45 / 13h15 – 15h45

Mardi : 8h15 – 11h45 / 13h15 – 15h45

Jeudi : 8h15 – 11h45 / 13h15 – 15h45

Vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h15 – 15h45

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**Par 11 voix pour et 1 abstention (François ROYER),**

**APPROUVE** la proposition de reconduction de l'organisation du temps scolaire de l'école maternelle et élémentaire de BUSSANG applicable à la rentrée scolaire 2021/2022 à soumettre à la DASEN.

**12. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention filière famille dans le Massif des Vosges :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce point est reporté à une séance ultérieure.

**13. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – Autres domaines de compétences des communes (9.1) – Convention de moyens 2021 entre la Commune et l'EPIC Office de Tourisme :**

**Délibération n°173/2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention de moyens 2021 entre la commune et l'EPIC Office de Tourisme de BUSSANG.

Il précise que ladite convention a pour objet de lister les moyens mis à disposition par la Commune de BUSSANG pour l'EPIC office de tourisme de BUSSANG, afin d'assurer ses missions et d'atteindre les objectifs, dans le cadre de la convention d'objectif 2020/2023 entre les 2 structures.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 12 décembre 2020,*

**APPROUVE** la convention de moyens 2021 entre la commune et l'Office de Tourisme de BUSSANG ;

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et notamment de signer ladite convention.

**14.** Affaires diverses.

*La séance est levée à 20h45*

